

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 14 septembre 2015 à 19 h 30.

L'avis de convocation de cette séance a dûment été signifié aux membres du conseil le 11 septembre 2015, conformément aux dispositions de l'article 153, 2<sup>e</sup> alinéa, du Code municipal du Québec (*L.R.Q., chapitre C-27.1*).

Présents : M. Michel Surprenant, maire  
M. Camille Solomon, conseiller  
M<sup>me</sup> Annie Poitras, conseillère  
M. Michel Robidoux, conseiller  
M<sup>me</sup> Diana Shannon, conseillère  
M. Gilles Côté, conseiller  
M. Robert Lacombe, conseiller

Est également présente :  
M<sup>me</sup> Francine Bédard, directrice générale par intérim

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux de réfection de l'église Saint-Théodore-de-Chertsey et l'achat de mobilier et d'équipement audiovisuel et autorisant un emprunt n'excédant pas 150 000 \$ à cette fin
4. Mandat Pierre Desmarais Expert Conseil inc. - Mise à jour du plan d'intervention - Conduites d'eau potable et d'égout (TECQ)
5. Mandat Pierre Desmarais Expert Conseil inc. - Analyse des capacités du système de traitement des eaux usées
6. Mandat Pierre Desmarais Expert Conseil inc. - Traitement du manganèse (REPORTÉ)
7. Déneigement 2015-2016 - Secteur du côté du Pont du Gouvernement
8. Période de questions
9. Levée de la séance

1.- Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, M. Michel Surprenant.

2.- Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3.- Avis de motion

Avis de motion est donné par M. Camille Solomon à l'effet qu'il soit présenté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux de réfection de l'église Saint-Théodore-de-Chertsey et l'achat de mobilier et d'équipement audiovisuel et autorisant un emprunt n'excédant pas 150 000 \$ à cette fin.

4.- Mandat Pierre Desmarais Expert Conseil inc. - Mise à jour du plan d'intervention Conduites d'eau potable et d'égout (TECQ)

2015-231

Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Poitras, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de confier à M. Pierre Desmarais, de la firme Pierre Desmarais Expert Conseil inc., un mandat pour la mise à jour du plan d'intervention pour l'analyse de l'état des conduites d'eau potable et d'égout de la municipalité, pour un montant de 19 750 \$ (taxes en sus), selon l'offre de service du 24 août 2015.

Cette dépense est financée par le Programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2018.

5.- Mandat Pierre Desmarais Expert Conseil inc. - Analyse des capacités du système de traitement des eaux usées

2015-232

Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Poitras, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de confier à M. Pierre Desmarais, de la firme Pierre Desmarais Expert Conseil inc., un mandat pour l'analyse des capacités du système de traitement des eaux usées existant, pour un montant de 8 500 \$ (taxes en sus), selon l'offre de service du 9 août 2015.

Cette dépense est financée par le Programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2018.

6.- Mandat Pierre Desmarais Expert Conseil inc. - Traitement du manganèse

Ce point est reporté à la séance ordinaire du conseil du 21 septembre 2015.

7.- Déneigement 2015-2016 - Secteur du côté du Pont du Gouvernement

2015-233

Il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que le déneigement des chemins situés de l'autre côté du Pont du Gouvernement, précédemment donné à contrat, soit effectué par la municipalité pour la saison 2015-2016. Le conseil autorise les directeurs des services concernés à compléter les demandes de prix et les informations requises pour donner suite à cette décision.

8.- Période de questions

On compte 6 personnes dans l'assistance.

9.- Levée de la séance

2015-234

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement que la séance soit levée à 19 h 50.

---

Directrice générale par intérim

---

Maire